



Relevé de conclusions du CCAS du 28 Mars 2022

Le comité central d'action sociale (CCAS) des ministères de la transition écologique, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la mer s'est réuni le 28 mars 2022 sous la présidence de M. Franck Robert.

Suite aux déclarations ou propos liminaires des organisations syndicales (FO, CGT, CFDT), les réponses de la DRH ont été les suivantes :

Réflexion sur le chantier de l'avenir de l'action sociale interministérielle : des éléments de méthode et calendrier pour l'ouverture du chantier « préserver le modèle d'action sociale ministériel » inscrit à l'agenda social seront présentés au CCAS de juin.

Harmonisation des subventions repas des agents de DIR et DIRM :

1 - bilan de l'harmonisation pour les agents déjeunant dans un restaurant administratif fréquenté par des agents d'autres services

2 - possible extension pour les agents déjeunant dans un restaurant non fréquenté par des agents d'autres services – chiffrage et étude à conduire –

Ces deux aspects seront traités lors du CCAS de juin après enquête auprès des services permettant de recueillir les données de bilan et d'éclairer la situation.

3 - agents sans possibilité d'accès à une solution de restauration : un calendrier de ce chantier sera proposé au prochain CCAS.

Protection sociale complémentaire

Le nouveau régime (contrat collectif à adhésion obligatoire avec prise en charge d'une partie des cotisations par l'employeur) sera mis en place à l'issue de l'actuel référencement (échéance au 31 décembre 2025).

Concernant les travaux à mener sur le nouveau dispositif, à la suite de l'accord interministériel « santé » du 26 février 2022 et des négociations sur l'accord « prévoyance » (post réunion : cet accord a été signé le 4 avril), un projet de calendrier sera proposé au prochain CCAS en tenant compte de l'évolution du cadre interministériel.

Organisation des arbres de Noël 2022

Le ministère de l'Intérieur a confirmé qu'en 2022 comme en 2021, une éventuelle mutualisation de l'organisation des arbres de Noël entre services reposera sur la concertation entre partenaires locaux et ne sera pas imposée.

Au-delà de cette information, point abordé relatif à la poursuite des travaux de convergence en interministériel, avec, en particulier, l'objectif d'une harmonisation du montant de l'enveloppe « cadeau » attribuée pour chaque enfant. Souhait également que l'amélioration des prestations sociales arbre de Noël (40 à 44 €) fasse l'objet d'une évaluation pour un arbitrage futur, hausse qui aurait un impact budgétaire de 200 000 € maximum pour le budget d'action sociale, ce au vu des consommations des années précédentes sur la politique en faveur des enfants.

Centre de loisirs de Lyon

Cette prestation est jugée satisfaisante à la fois par les agents bénéficiaires et par la DREAL. La nouvelle équipe dirigeante de l'association (agents parents d'enfants) a accompli un important

travail en lien avec l'administration, pour une mise à plat et en ordre du fonctionnement comme des relations avec l'administration. Les points abordés concernaient le cadrage juridique et le modèle économique. Se pose encore une question juridique concernant la prise en charge de la caution pour le bail des locaux accueillant le centre.

Principe de gratuité des actions collectives des CLAS

Une synthèse des retours des CLAS ayant organisé des actions avec une participation financière des agents sera adressée aux membres de la commission « actions collectives ».

Points inscrits à l'ordre du jour

1 Approbation du procès-verbal de la s séance du 25 novembre 2022

Procès-verbal approuvé.

2 Point sur les travaux des différentes commissions RAS

3 Point budgétaire

La crise sanitaire a compliqué la gestion budgétaire 2021, avec une consommation moindre, concentrée dans les derniers mois de l'année.

Pour 2022, le budget est en hausse, en tenant compte des transferts opérés au ministère de l'Intérieur pour la restauration collective des agents de DDI et du « sac à dos » des agents ayant rejoint les SGCD.

Inquiétude de certaines régions sur les dotations allouées. Une réponse leur sera apportée après vérification du besoin d'ajustement des dotations (prise en compte de l'effet des transferts).

4 Mini séjours

Le CGCV a présenté son projet d'organisation de séjours courts et spécifiques avec les CLAS.

Revendication syndicale d'un abondement des crédits des CLAS pour financer ces mini-séjours.

Pour la DRH il convient dans un premier temps de tester ces mini-séjours, qui peuvent constituer une des actions proposées par les CLAS, sans obligatoirement nécessiter des crédits dédiés.

5 Bilan des aides matérielles 2021

Situation de l'Ile-de-France mise en avant par les organisations syndicales concernant le motif d'aides « dysfonctionnement de l'administration » comme la diminution du nombre d'aides octroyées par rapport à 2020.

6 Bilan annuel 2021 : point de suivi du référencement mutuelle

Présentation d'éléments de bilan au 30 novembre 2021, ceux présentés au comité de suivi du référencement de février.

7 Point CGCV :

Bilan des séjours 2021 présenté ainsi que des éléments concernant les futures colonies de 2022.

8 Point FNASCE

Objectif de redynamisation du mouvement et reconquête d'adhérents et bénévoles, avec une manifestation de partage le weekend de l'Ascension dans le centre de vacances géré par le CGCV à Longeville-sur-Mer (85). Travaux sur la future convention pluriannuelle d'objectifs à démarrer.

9 Point CAS

Avancement du prêt « études » : une expérimentation devrait démarrer au second semestre dans les trois régions AURA, Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine.

10 Point prêt amélioration habitat :

Les organisations syndicales ont réagi au projet présenté, à la fois sur son montant maximal (demande de 5 000 € au lieu de 3 000 €), son périmètre (revendication d'une extension à l'acquisition d'électroménager) et sa mise en œuvre (période d'expérimentation ou non).

Questions diverses : RAS
